Burundi : la grève des enseignants est illégale, selon le Gouvernement

@rib News, 07/06/2013 â€“ Source XinhuaLa grÃ¨ve que le Conseil national du personnel de l'enseignement secondaire (CONAPES) veut dÃ©clencher lundi prochain est illÃ©gale dans sa totalitÃ©, a dÃ©clarÃ© vendredi la ministre burundais de la Fonction Publique, du Travail et de la SÃ©curitÃ© Sociale, Annonciata Sendazirasa.Â«Â Ils (les syndicalistes, ndlr) n'ont rien respectÃ© et nous considÃ©rons que cette grÃ¨ve annoncÃ©e pour lundi prochain est illÃ©gale dans sa totalitÃ©Â Â», a dit la ministre Sendazirasa.
Â«Â Ils ne l'ont pas fait puisqu'ils se sont contentÃ©s de nous envoyer un communiquÃ© de presse seulement. De plus, ils n'ont pas respectÃ© les six jours francs puisqu'ils ont envoyÃ© ce communiquÃ© de presse le jeudi 6 juin 2013 pour annoncer que la grÃ¨ve dÃ©butera le lundi prochainÂ Â», a expliquÃ© la ministre.Ensuite, a poursuivi Mme Sendazirasa, ils n'ont pas Ã©puisÃ© toutes les voies de dialogue avant d'annoncer cette grÃ¨ve puisque le scÃ©nario issu des diffÃ©rentes rÃ©unions qu ont Ã©tÃ© organisÃ©es avec le syndicat CONAPES et les autres confÃ©dÃ©rations syndicales devrait Ãªtre prÃ©sentÃ© au Co des ministres incessamment.Â«Â Il faudra d'abord qu'ils attendent que le gouvernement puisse se prononcer et comme Ã§a, ils pourront trouver une solution par rapport Ã la dÃ©cision du gouvernement. Aujourd'hui, c'est quand mÃªme un peu trop de faire une grÃ¨ve soi-disant que la ministre a annoncÃ© que le dossier devrait Ãªtre dÃ©battu au conseil des ministres les 5 et 6 juin 2013. Or, le ce conseil des ministres nâ€™a pas eu lieuÂ Â», explique encore la ministre Sendazirasa.Elle a en mÃªme temps annoncÃ© que compte tenu qu'ils ont fait le mois dernier la grÃ¨ve de cinq jours alors qu'ils l'avaient programmÃ©e pour une durÃ©e indÃ©terminÃ©e, ils recevront le salaire de trois semaines Ã la fin du mois de juin 2013.Toutefois, a-t-elle ajoutÃ©, ceux qui n'ont pas arrÃªtÃ© le travail durant la derniÃ¨re grÃ¨ve recevront la totalitÃ© de leurs salaires au moment de la rÃ©gularisation Ã la fin du mois de juin.Le CONAPES comme les autres syndicats rÃ©clament la suppression des disparitÃ©s salariales observÃ©es dans les diffÃ©rents dÃ©partements ministÃ©riels.